

COMMUNIQUE DE PRESSE
DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS
LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE DE CIGARETTES
OPERATION NATIONALE DE CONTROLE DES BURALISTES

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action de la Commission Nationale de Lutte Contre la Contrebande de Cigarettes et suite aux recommandations issues de sa réunion tenue le 22 mai 2013, présidée par le Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, une opération de contrôle d'envergure nationale a été organisée les 10 et 11 juin courant, par les services des douanes, auprès des buralistes, dans la perspective de vérifier si une éventuelle contrebande de cigarettes serait véhiculée par ces derniers et, par conséquent, évaluer son ampleur et prendre les mesures appropriées.

Cette opération, qui a mobilisé une soixantaine d'équipes d'inspecteurs des douanes, a concerné 337 buralistes établis dans les principales villes du Maroc.

Ces contrôles ont permis de relever quelques anomalies qui feront l'objet de mesures de sanctions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Cependant et globalement, ce contrôle a permis de constater l'inexistence d'un courant de fraude véhiculé par les buralistes.

L'Administration des Douanes envisage de poursuivre son plan d'action de lutte contre la contrebande de cigarettes, unilatéralement ou en collaboration avec ses partenaires public et privé dans l'objectif de mieux cerner ce phénomène nuisible aussi bien à la santé de nos concitoyens qu'aux opérateurs économiques et à l'Etat.

A ce sujet, il est rappelé que les saisies de cigarettes durant les 4 mois de l'année en cours ont atteint près de 4 millions de cigarettes.